

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 25  
- votant par procuration 4  
- absent 0  
- total des votants 29

**xxx**

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 5 juin 2026.

**xxx**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-huit mai, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick CIBOIS, Maire.

Étaient présents :

M. Patrick CIBOIS, Maire,

M. Mourad BETTAHAR, Mme Murielle MOUTIER LECERF, M. Régis RÉCHER, Mme Arlette LECACHEUR, M. Clément FOUTEL, Mme Bérénice PICAVET, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Adjoints,

M. Alain TROUVÉ, M. Bruno GIMAY, M. Benoît POISSON, M. Damien SIMON, Mme Nathalie BOULANGER, M. Christophe DUCLOS, Mme Eléonore HÉBERT, Mme Laëtitia HÉRANVAL, Mme Paola LABARRE, Mme Alexandra HAMARD, M. Edouard HÉRANVAL, M. Terence LECRAS, M. Robin ANGOT, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Franck LEMAÎTRE, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Roseline FEUILLYE	qui donne pouvoir à	M. Bruno GIMAY
Mme Patricia FANNY	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Sandrine COTTARD	qui donne pouvoir à	M. Régis RÉCHER
Mme Christine DÉCHAMPS	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Benoît POISSON est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n° : D.80/06.26**

**Objet : SA d'Economie Mixte Immobilière Normandie (SEMINOR)  
Désignation d'un représentant de la Ville à l'Assemblée Générale**

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 05.06.2026

**Délibération n° : D.80/06.26**

**Objet : SA d'Economie Mixte Immobilière Normandie (SEMINOR)  
Désignation d'un représentant de la Ville à l'Assemblée Générale**

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Lillebonne est actionnaire de la Société d'Economie Mixte Immobilière de Normandie (SEMINOR) et, à ce titre, est représentée au Conseil d'Administration par un membre permanent désigné par le Conseil Municipal.

C'est ainsi que, par délibération du conseil municipal n°D.45/04.26 du 9 avril 2026, Madame Patricia FANNY, Conseillère Municipale déléguée, a été désignée pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de SEMINOR et a été autorisée à percevoir une rémunération au titre de ses fonctions d'administratrice.

Il appartient également au conseil municipal de désigner un représentant de la Ville à l'Assemblée Générale des actionnaires de SEMINOR.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1524-8, L2121-21 et L2121-29,

Vu les statuts de SEMINOR adoptés par délibération n°D.45/06.24 lors du Conseil Municipal du 27 juin 2024,

Vu la délibération n°D.45/04.26 du conseil municipal du 9 avril 2026 désignant Madame Patricia FANNY, Conseillère Municipale déléguée, en qualité de représentante de la Ville de Lillebonne au sein du Conseil d'Administration de SEMINOR et l'autorisant à, ce titre, à percevoir une indemnisation,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il appartient au conseil municipal de désigner un représentant de la Ville de Lillebonne à l'Assemblée Générale des actionnaires de SEMINOR,

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin (*article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales*),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation du représentant de la commune à SEMINOR, conformément aux dispositions prévues par l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- de procéder à la désignation de Madame Patricia FANNY, Conseillère Municipale déléguée, pour représenter la Ville de Lillebonne à l'Assemblée Générale des actionnaires de SEMINOR.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 25 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)**

**ET 4 ABSTENTIONS (MME DÉCHAMPS, MME MANDEVILLE, M. LEMAÎTRE, M. BELGHACHEM, ELUS DE L'OPPOSITION).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Patrick CIBOIS.

Le secrétaire de séance,

Benoît POISSON.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*